instruire une importante affaire d'émission de fausse-monnaie.

Deux individus, Pierre Decauver, âgé de 48 ans, cabaretier rue de Bailleul, et Jean Vercauteren, terrassier, âgé de 32 ans, demeurant même rue, ainsi que la maîtresse de ce dernier, Ida Devoer, ont été mis en état d'arrestation.

Une perquisition opérée chez le nommé Vercauteren a amené la découverte de fausses pièces de 5 f, cachées en divers endroits, représentant une somme de 2,500 fr. Les déclarations des inculpés n'ont pas permis jusqu'ici d'établir la provenance de ces pièces, qui sont fabriquées à l'effigie de Louis-Philippe.

Un accident mortel. — Jeudi, vers dix heures et demie du soir, un ouvrier portefaix, Alphonse Tranchant, âgé de 32 ans, demeurant dans une mansarde, rue St-André, est tombé d'une hauteur de 9 m. environ sur le sol. Le malheureux avait une fracture à la base du crâne; la mort a été instantanée.

NOUVELLES MILITAIRES

Manœuvre de garnison. — Une intéressante manœuvre de garnison aura lieu vendredi 28 juin.

Voici le thème de cette manœuvre :

Lille est assiégé. La ligne d'investissement dans la section comprise entre la route d'Arras et la porte de Douai est occupée par deux bataillons et un escadron (parti B).

Des approvisionnements ont été réunis par l'assaillant à Provin. *Une sortie de la place (parti A) cherche à détruire ces approvisionnements*

Le parti A, composé du 1er escadron du 19e chasseurs à cheval et de 2 bataillons du 43e, sera commandé par M. le colonel de Courson de la Villeneuve.

Le parti B, commandé par M. le colonel de Benoist, comprendra également un escadron du 19e chasseurs, le 1er bataillon du 43e d'infanterie et six compagnies du 16e bataillon de chasseurs à pied.

La manœuvre sera effectuée sous l'habile direction de M. le général de Chauvenet.

Voici quelles sont les dispositions générales de cette manœuvre :

La partie A portera le manchon blanc; un paquet de cartouches sera distribué à chaque homme.

Les troupes d'infanterie devront emporter un repas froid additionné d'une ration de sucre et de café.

Les hommes emporteront également un petit fagot pour la grande halte.

Une voiture d'ambulance attelée par le 1er escadron du train suivra les troupes de chaque parti.

Les cavaliers rentreront aussitôt la manœuvre terminée ; en outre deux cavaliers se tiendront à la disposition de M. le général de Chauvenet et seront rendus vendredi matin à 5 h. 15 à son domicile boulevard de la Liberté 213 bis.

MM. les officiers de la réserve et de la territoriale sont autorisés à prendre part à cette manœuvre.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille.— *Audience du jeudi 27 juin.* — UN COUP DE CLEF DÉLICTUEUX. — Le dimanche 23 juin, M. Marchandez, cabaretier, rue des Fossés, à Roubaix, avait mis à la porte de son estaminet un tisserand voisin, Emile Raux, 17 ans, qui était en état d'ivresse. Raux, revint peu de temps après : il brisa les vitres de la porte d'entrée, et, s'adressant à un paisible consommateur, M. Charles Lecomte, qui lui reprochait sa conduite, il lui porta sur la tête un coup de clef assez violent.

De là arrestation de Raux et poursuites contre lui pour coups, bris, ivresse : il est condamné à dix jours de prison et cinq francs d'amende pour ivresse.

LES VOLS AU CIMETIÈRE DE ROUBAIX. — Il y a à peu près deux mois, la police de Roubaix avait reçu de nombreuses plaintes de la part de personnes qui, allant rendre leurs devoirs sur la tombe de parents, au cimetière, avaient constaté la disparition de divers objets placés là en souvenir des défunts. Le 12 mai on trouva chez M. Pierre Devos, fripier, rue Baurewaert, des photographies appartenant à M. Henri Bodart, victime de l'un des vols du cimetière.

Le marchand indiqua aussitôt la provenance de ces portraits : c'était une certaine Marie Leyltens, âgée de cinquante-huit ans, veuve de Joseph Sels, et demeurant rue des Longues-Haies. Naturellement, une perquisition ne tarda pas à être faite au domicile de cette femme : on y trouva un Christ, une Vierge, deux flambeaux et autres *menus objets.*

Interrogée, la veuve Sels feignit la surprise et raconta que tout cela lui avait été donné par un vieillard de soixante-neuf ans, Victor Sagaert, avec qui elle avait des relations très cordiales, en attendant de devenir sa femme.

Il est bon de savoir que Marie Leyttens cultive la récidive: elle a à son casier trois condamnations; elle est veuve de son troisième mari.

Sagaert et Marie Lyttens furent donc arrêtés tous deux; *sans nier qu'il avait fait des cadeaux à son amie*, Sagaert prétendit que les objets saisis lui avaient d'abord servi à orner son étagère d'estaminet. Ces explications étaient inadmissibles: il n'y eut plus de doute quand l'enquête faite sur son compte révéla qu'on l'avait vu quelque temps auparavant au cimetière faisant semblant de prier sur les degrés d'une chapelle funéraire dont les vitres étaient brisées; on avait d'ailleurs trouvé dans les poches de Sagaert deux petits vases bleus comme on en voit sur les tombes.

Sagaert n'a jamais été condamné; il est inculpé aussi d'avoir conservé chez lui deux tabliers qui lui avaient été prêtés par l'économe de l'Hospice et qu'il n'avait point rendus. Sagaert et Marie Leyttens sont l'un et l'autre condamnés chacun à un mois d'emprisonnement; Sagaert obtient toutefois le bénéfice de la loi Bérenger.

UNE AGRESSION NOCTURNE. — Dans la nuit de dimanche au lundi 24 juin, Alphonse Maton venait à peine de sortir de l'estaminet du Blanc Pignon, à Tourcoing, qu'il se sentit brusquement attaqué par un individu qui le terrassa et le roua de coups. Il avait eu le temps de le reconnaître — c'était un jeune homme de vingt-un ans, Louis Masure, teinturier, rue de Gand à Tourcoing. — Ce dernier se voit infliger une peine d'emprisonnement de six jours.

LA FUREUR D'UN FIANCÉ ÉVINCÉ. — Mme veuve Turcq, rue de la Haute Voie à Tourcoing, avait autrefois accueilli chez elle avec bienveillance Arthur-Pierre Masurel, demeurant aux Onze Chênes ; se montra-t-il digne de cette confiance? — ou un nuage suivi d'orage éclata-t-il soudain dans le firmament serein des fiançailles? Ce qui est certain, c'est que l'entrée de la maison fut interdite à Masurel, qui traduisit son mécontentement par des coups de pied dans la porte et des bris de vitre, et par des menaces envers la jeune fille, l'objet de son ex-flamme.

Ce délit de bris vaut à Masurel vingt-cinq francs d'amende.

LA PERPÉTUELLE RUBRIQUE DE LA FRAUDE. — Charles Fourneaux, 48 ans, journalier à Roubaix, arrêté sur le territoire de Wattrelos, porteur de contrebande, trois jours 500 francs d'amende.

RÉSISTANCE D'UN FRAUDEUR CONTRE L'AUTORITÉ. — Le dimanche vingt-trois juin, le gendarme Ledoux aperçut aux Phalempins à Tourcoing trois individus qui, à la vue de son bicorne, prirent la fuite.

Cette attitude n'était pas naturelle : aussi M. Ledoux se mit-il à la poursuite des fuyards. Il parvint à en rattraper un; c'était un habitant du quartier de la Croix-Rouge, Henri Flipo, 26 ans, jardinier. Mais il ne fut pas facile de se rendre maître de notre homme ; le gendarme dut le ligotter et, quand, dégagé de ses liens, Flipo fut placé dans sa cellule, il brisa tout ce qui lui tomba sous la main.

On lui mit la camisole de force : même alors, le prisonnier donna tête première contre le mur de la chambre de sûreté ; suivant ce que pense le gendarme Flipo voulait se suicider : il n'était arrivé qu'à se gratifier d'une grosse bosse.

Après l'arrestation de Flipo, on avait appris que ce dernier avait, sur sa route, laissé tomber le paquet de contrebande qu'il portait dans l'espoir qu'il serait ramassé par les camarades : mais, chose singulière, le fardeau en question, qui contenait des allumettes, s'enflamma, et il fut impossible aux autres fraudeurs de s'emparer de la charge s'étant ainsi subitement enflammée.

Flipo comparait donc pour fraude et pour rebellion. Il est condamné pour le premier délit à une peine de six mois et pour le second délit à une autre peine de six mois, mais avec confusion.

SUITES D'UNE MORSURE AU POUCE. — Le dimanche 23 juin, Jean Lambert, 44 ans, fileur à Tourcoing, exerçait des violences contre son logeur Vitmondi ; appelé par ce dernier, l'agent Voreux survint, mais il fut accueilli de la part de Lambert par des injures et même des coups; il fut en outre mordu au pouce ; et il ne se serait pas rendu maître de son captif, si un collègue n'était arrivé à la rescousse. Coût: quarante jours de prison, cinq francs d'amende.

ENTRE TOURQUENNOIS ET VERVIÉTOIS. — Dimanche 10 juin, dans la nuit, rue Notre-Dame des Anges, à Tourcoing, à la hauteur de la rue Philippe-de-Girard, quatre jeunes gens, Charles Say, 32 ans, Albert Baert, 20 ans, peigneur, les deux frères Jean et Emile Lemaire, 24 et 28 ans, en avaient rencontré trois autres qu'à leur accent ils reconnurent pour des Verviétois. On échangea des propos aigre-doux, les un criaient : « Vivent les Verviétois »; les autres « A bas les Vervietois ». Bref, à l'aide de chaises qu'ils tenaient en main et que dans la journée ils avaient, à une vente, achetées vingt-cinq centimes pièce, Say et ses camarades rouèrent de coups les Verviétois — ils furent arrêtés le mardi suivant. — Les peines suivantes sont distribuées : dix jours à Baert, quinze jours à Say, un mois à Jean Lemaire, 15 jours à son frère Emile Lemaire.

DES GENS QUI ABUSENT DE LA CONFIANCE DES AUTRES. — La cabaretière qui tient l'estaminet du « Petit Paradis », rue des Poutrains à Tourcoing, était, le 5 juin, tombée malade; elle avait chez elle en qualité de locataires occupant une chambre, les époux Dhalluin; elle pria la femme Dhalluin, Sylvie Desplechin, de la remplacer. Or. dès qu'elle fut sur pied, le 8 juin, la cabaretière constata qu'il lui manquait des liqueurs; elle porta plainte et on trouva une dizaine de bouteilles cachées dans le lit entre le sommier et le matelas.

Les époux Dhalluin ne pouvaient nier; ils furent arrêtés. Dhalluin n'a rien à son casier judiciaire: il bénéficie de la loi Bérenger pour l'exécution de la peine de quinze jours qui lui est infligée. Quant à sa femme, qui a déjà été condamnée, mais avec sursis, elle cueille une peine d'un mois.

UN VOL D'UN TRICOT ET D'UNE CHEMISE avait été commis à Neuville par un nommé Edmond Boudringhien, lequel avait, pour mieux dissimuler son larcin, endossé les objets volés : ces vêtements appartenaient à Van Ingelandt, un locataire de Mme Lepoutre, chez qui logeait aussi Boudringhien. Ce dernier, malgré les recherches, n'avait pu être retrouvé ; il est, par défaut, condamné à deux mois.

Tribunal de simple police de Tourcoing. — *Audience du 27 juin 1895.* — Présidence de M. Brocart, juge de paix du canton sud ; ministère public, M. Rouillé, commissaire central.

Le rôle est fort chargé : 75 affaires, dont 26 remises de l'audience du 13 juin. Comme toujours ce sont les affaires d'ivresse, voies de fait, violences légères, rassemblement, tapage injurieux et nocturne, qui dominent. Il y a eu pourtant quelques cas particuliers qui ont présenté un certain intérêt.

LA LOI SUR LE TRAVAIL DES ENFANTS ET DES FEMMES. — Cette affaire revenait pour la quatrième fois ; elle avait été appelée d'abord le 4 avril dernier; et nous avons eu l'occasion de l'exposer en détail.

M. l'inspecteur départemental avait relevé à la charge de M. Antoine Dalle dix-huit contraventions, pour autant d'ouvriers de moins de 18 ans qu'on retenait à la fabrique de papiers, aussi bien la nuit que le jour, pendant 12 heures. Or, il a été établi que la moitié seulement, soit 9, n'avaient pas l'âge voulu.

Deux ouvriers, l'un de plus de 18 ans, l'autre de 16 ans, expliquent quel est l'emploi de la journée; on entre à 6 heures du soir pour sortir à 6 heures du matin, ou à 6 heures du matin jusqu'à 6 heures du soir. Les heures de repos sont les mêmes le jour et la nuit : deux arrêts d'une demi-heure chacun, et un autre arrêt d'une heure, pendant lesquels l'ouvrier est libre d'aller où il veut. Ce n'est donc que 10 heures de travail effectif.

M. Dalle est condamné à 9 amendes de 5 fr.

ON PEUT REVENIR DE LOIN. — Il y a quelque 10 ou 11 ans, Henri D..., de Tourcoing, âgé actuellement de 33 à 34 ans, partait au régiment, se portait bientôt à des voies de fait envers un supérieur, passait en conseil de guerre et était condamné à mort !

Mais la peine fut commuée une première fois en celle des travaux à perpétuité; puis enfin, à dix ans de travaux publics.

Et, après l'accomplissement de sa peine, Henri D... est revenu au pays natal, et s'est remis à l'ouvrage. C'est un gaillard qui ne paraît pas avoir froid aux yeux. Il est prévenu de tapage injurieux; mais à l'en croire il est blanc comme neige. Ce n'est pas l'avis de l'agent Debuchy qui a eu affaire à lui, et D. s'entend condamner à 5 francs.

FAUSSES NOUVELLES. — Il y a une quinzaine de jours, un colporteur de journaux, pour exciter la curiosité et débiter sa marchandise, annonçait qu'on avait retiré noyé du canal, un honorable prêtre de la ville. Il a été l'objet d'une contravention, en vertu de l'article 1er de la Loi du 19 mars 1889, qui interdit d'annoncer le journal autrement que par son titre, l'opinion qu'il représente, ou encore par l'intitulé d'articles, de la main de ses rédacteurs habituels.

Le vendeur, Albert D..., dit qu'on a mal entendu, qu'il a seulement parlé d'enterrements de telle et telle classe; de l'empressement qu'on apportait quand on savait qu'il y avait de l'argent, etc., etc.

Bref, il s'entend condamner à 5 fr.

L'ÉDIT ROYAL DE 1607. — Un propriétaire de la rue Ste-Barbe qui avait établi sans autorisation une palissade en saillie sur l'alignement est condamné à 3 fr. et à la démolition dans le délai de huitaine.

LOI GRAMMONT. — Le dimanche 16 juin, un nommé D... avait acheté une jeune chèvre dans un estaminet de la rue Desurmont, quand le brutal sortit il se mit à courir tenant la pauvre bête par la corde ; et comme elle ne pouvait suivre, elle était ainsi traînée sur le pavé. Le contrevenant qui fait défaut sera cité par huissier.

LOI DU 23 JANVIER 1873 SUR LA RÉPRESSION DE L'IVRESSE PUBLIQUE. — Il est un article de cette loi qu'il serait désirable de voir appliquer plus souvent, celui qui punit les débitants qui donnent à boire aux personnes en état d'ivresse manifeste.

Un cabaretier d'Halluin est poursuivi pour ce fait. L'affaire est remise à quinzaine pour supplément d'enquête.

FOUR A BRIQUES. — M. Félix L..., à Tourcoing, est poursuivi, pour avoir établi un four à briques, non fumivores, à moins de 50 mètres des habitations, par application de l'arrêté préfectoral du 15 février 1890. Le contrevenant, qui ne répond pas à l'appel de son nom, sera cité par huissier.

Il a été appliqué des peines d'emprisonnement dont l'une à 2 jours pour violences en récidive.

L'audience a été levée à midi et demie.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Les auditions musicales publiques et la Musique Municipale de Mouveaux

Mouveaux, le 26 juin 1895.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

J'ai l'honneur de soumettre l'idée suivante à l'approbation du Conseil municipal de Mouveaux :

La Musique municipale, qui émarge chaque année au budget communal pour la jolie somme de 900 francs, ne pourrait-elle donner pendant la saison d'été, comme cela se fait dans plusieurs localités voisines, des auditions publiques sur la place ou à différents endroits déterminés.

Dans les localités voisines, les sociétés autorisées et subventionnées s'entendent entre elles pour régler l'ordre des auditions; mais à Mouveaux, comme il ne peut y avoir qu'une seule société dans cette situation, il est juste qu'elle subisse seule la petite charge des auditions publiques. La répétition que fait chaque semaine, en son local, cette société, n'est pas une compensation suffisante à la charge imposée aux contribuables.

J'espère que l'administration municipale voudra bien prendre ma proposition en considération en l'assurant qu'elle répondra aux désirs d'une importante partie de la population.

Agréez, Monsieur le Rédacteur, mes remerciements anticipés. *Un amateur de musique.*

PETITE CORRESPONDANCE

L. F. R. 258. — 1· *Vous êtes libre d'opter pour un des deux pays, si votre père n'a pas signé en votre nom une déclaration devant M. le Juge de paix, dans le but d'acquérir pour vous la qualité de Français pendant votre minorité.* 2· *Le conseil de revision décidera sur vos droits à la dispense.* — A notre avis, vous avez quelques chances.

Un conscrit de Tourcoing-sud. — 1· Non — Dans la première quinzaine du mois de novembre ; 2 Nous ne croyons pas qu'il y ait encore une seconde portion. — Adressez-vous au bureau du recrutement de Lille.

V. D. N. — Un commerçant est libre de vendre à qui bon lui semble sa marchandise.

— T'as beau dire, Elise, il vaut mieux acheter un peu moins de beurre et s'en payer du bon !

— T'as raison, Baptiste, c'est si bon des tartines au beurre d'Oostcamp ! Et toujours frais, toujours pur ! 93887 – 40262

NORD

Valenciennes. — *Tribunal correctionnel.* — Les nombreux actionnaires de la meunerie de Condé-sur Escaut, appartenant en grande partie à la région de Roubaix-Tourcoing, viennent d'obtenir satisfaction. Le tribunal correctionnel de Valenciennes a condamné le directeur, J. Dehaye-Saucourt, à deux ans de prison et 50 francs d'amende pour distribution de dividende fictif.

Le tribunal a admis tous les chefs de la prévention que M. Poulle, procureur de la République, avait exposés.

Les députés de la région et la réforme des boissons. — Les députés de la région du Nord se sont réunis sous la présidence de M. Georges Graux. Ils ont examiné les articles 13 et suivants du projet de loi sur le régime des boissons.

Après une discussion à laquelle ont pris part MM. Trannoy, Hayez, Jonnart, Le Gavrian, Tailliandier, Graux, Fiquet et Lepez, ils ont décidé qu'ils voteraient le dégrèvement des boissons hygiéniques proposé par le gouvernement et le contre-projet de M. Fleury Ravarin sur le contrôle hygiénique de l'Etat.

Ils repousseront le projet Guillemet relatif au monopole de l'alcool.

Nos représentants au Parlement. — Jeudi, à une heure et demie de l'après-midi, la sous-commission du 5e bureau de juin 1895 s'est réunie pour vérifier l'élection de la 4e circonscription de Lille.

— Voici comment se sont répartis, à la séance du 26 juin, les votes des députés du Nord et du Pas-de-Calais dans les scrutins sur :

1· La motion de M. Bozérian ainsi conçue :

« La Chambre, convaincue de la nécessité de compléter, par la détermination de la juridiction compétente, la législation existante en matière de responsabilité des ministres, passe à l'ordre du jour. » (Adopté par 299 voix contre 47).

A voté *contre*: M. Fanien.

Se sont *abstenus*: MM. Boudenoot et Jung (retenus à la commission du budget) et MM. Carpentier-Risbourg, Coget, Dansette, Dubois, Evrard Eliez, Graux, Guillemin, Hayez, Jonnart, Lepez, Loyer, Michau, Sirot-Mallez, Weil-Mallez.

Ont voté *pour*: Les autres députés.

Absent par congé: M. Cochin.

2· L'ensemble du projet de loi concernant les crédits supplémentaires :

(Adopté par 346 voix contre 68).

Ont voté *contre* : MM. Basly, Défontaine, Guesde, Lamendin.

Se sont *abstenus* : MM. Adam, Dansette, Dussaussoy, Le Gavrian, Loyer, de Montalembert, Plichon, Tailliandier.

Ont voté pour : Les autres députés.

Absent par congé : M. Cochin.

ETAT-CIVIL.—ROUBAIX. — *Déclarations de naissances du jeudi 27 juin.* — Emilienne Gorrier, rue de Condé, cour Vromant. — Emile Bruffaert, route vicinale de Wattrelos, à Hem. — François Raeckelboom, rue de la Limite 4. — Robert Desmet, Hôtel-Dieu. — Noémie Debeurme, Hôtel-Dieu. — *Mariage.* — Ferdinand Stale, 67 ans, sans profession, rue Saint-Honoré 6 et Marie Chanvalon, 36 ans, directrice d'atelier, rue de Rohan 9. — *Déclarations de décès.* — Pierre Desmalle, 68 ans, Hôtel-Dieu. — Louis Dorpe, 3 ans, rue du Fort, cour Vigne 5. — Louis Cuvru, 6 jours, rue Montgolfier 5. — Jeanne Vanderbeke, 7 mois, rue Cugnot 50. — Pauline Penel, 20 ans, Hôtel-Dieu. — Désiré Creton, 41 ans, quai de Graveline. — Joseph Lerouge, 77 ans, Hospice Civil. — Charles Robert, 81 ans, Hospice Civil. — Rosalie Louveau, 48 ans, rue du Bois 20.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du jeudi 27 juin.* — Blanche Lorthiois, rue du Blanc-Seau. — Adolphe Roose, rue du Brun-Pain. — Paul Delahaye, rue de la Blanche Porte. — Marie Florin, boulevard Gambetta. — Marie Recole, rue de Roubaix. — *Déclarations de décès.* — Henri Desplechin, 41 ans 2 mois, Hôpital Civil. — Louis Delannoy, 52 ans 11 mois 22 jours, rue du Tilleul 77. — Maria Baveye, 6 ans 7 mois, rue des Anges 28.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la *famille* GRESSIER-DESALMONT, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Alfred-Fortuné GRESSIER, décédé à Roubaix le 26 juin 1895, dans sa 58e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 29 courant, à 9 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le vendredi 28, à 6 h. 1/4. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Concorde, 7.

BELGIQUE

La question du Congo à la Chambre vient de terminer au milieu d'un violent tumulte la discussion des mesures destinées à permettre d'attendre que la question du Congo soit résolue; on sait que le gouvernement, devant une vive opposition, a retiré le projet par lequel le Roi cédait le Congo à la Belgique, moyennant certains avantages pour lui et des charges pour l'Etat.

Les socialistes ont combattu également les mesures provisionnelles proposées aujourd'hui. Après des protestations très bruyantes, ils ont quitté la salle avant le vote, en continuant leurs manifestations hostiles.

Les crédits ont été adoptés par une majorité de 68 voix environ contre 15.

Les règlements des ateliers. — M. Nyssens déposera dans quelques jours le projet relatif aux règlements des ateliers. Ce projet s'inspire de la plupart des décisions votées par le conseil supérieur de l'industrie et du travail.

Un drame à Gand. — Un mari qui tue sa femme. — Suicide du meurtrier. — Un drame terrible s'est déroulé, jeudi matin, rue de la Plume à Gand. Les époux Van Eecke vivaient séparés. La femme habitait avec ses sept enfants au numéro 17 de la rue; son mari avait une chambre au numéro 11. Les trois enfants aînés sont mariés.

Chaque matin, Mme Van Eecke, qui gagne sa vie et celle de ses enfants mineurs en vendant du poisson, apportait du café à son mari ; c'est elle aussi qui payait sa pension. Jeudi, comme d'habitude, elle entra vers 6 heures du matin dans la chambre de Van Eecke.

Quelques minutes plus tard, des cris désespérés attiraient les voisins qui trouvèrent Mme Van Eecke ensanglantée sur le plancher de la chambre. Elle avait de profondes blessures au cou. L'artère carotide avait été tranchée, la victime était morte. Le meurtrier a été retrouvé pendu, derrière la porte d'une chambre voisine.

Le parquet s'est rendu sur les lieux et a fait transporter les cadavres à l'hôpital.

On présume que Van Eecke a agi dans un accès de délire: il se trouvait dans la misère, alors que jadis il était dans l'aisance.

Van Eecke avait 55 ans; sa femme, Pauline Desmet, était âgée de 45 ans.

Incendie d'une fabrique d'allumettes à Grammont — Un incendie d'une rare intensité a éclaté la nuit dernière dans l'importante fabrique d'allumettes de M. Ant. Hoebeke et fils. Le feu a pris naissance dans les combles de la chambre aux machines, et s'est propagé en fort peu de temps aux divers ateliers.

Bientôt la scierie, l'atelier où l'on confectionne les boîtes, les séchoirs et la chambre des machines ne formaient qu'un immense brasier. Les pompiers-volontaires de la ville ont dû se borner à protéger les bâtiments voisins.

De cette importante usine, un tiers des ateliers seulement reste debout. On évalue les dégâts à une cinquantaine de mille francs couverts par l'assurance. Deux cent cinquante ouvriers sont sans ouvrage.

Mouscron. — *Un jeu d'enfants.* — « C'est un jeu d'enfants », dit-on souvent, en parlant d'une bagatelle. Mais les enfants ne s'amusent pas toujours avec des polichinelles ou des chevaux de carton. Un jeu très dangereux a failli, jeudi, coûter la vie à un jeune garçon, qui, vers quatre heures de l'après-midi, s'amusait avec un de ses petits camarades, rue de l'Ancien Cimetière, à Mouscron.

Cet amusement consistait à se jeter des pierres mutuellement, Alfred Jacquart, âgé de 6 ans, trouvant les pierres trop petites, saisit une brique et la lança à son camarade Amand Reyper, âgé de 7 ans, qui fut atteint un peu au-dessus de la tempe gauche.

Transporté chez M. Fonder, pharmacien, le jeune blessé y a reçu des soins énergiques, grâce auxquels il est hors de danger. Mais des « jeux d'enfant » comme ceux-là, on s'en passerait volontiers.

Aelbeke, près Mouscron. — *Un festival.* — Un festival est organisé pour dimanche prochain 30 juin, à Aelbeke, sous les auspices de l'administration communale. Un cortège composé de fanfares, harmonies et orphéons quittera à 3 heures l'estaminet à la « Croix d'Or. »

Les onze sociétés suivantes ont envoyé leur adhésion : La fanfare « Ste-Cécile », d'Aelbeke ; la fanfare « Kunsminnaren », de Wynkel-St-Eloi; la fanfare « Ste-Cécile », d'Harlebeke; l'harmonie « l'Abeille », de Reckem ; la fanfare « Ste-Cécile », de Sweveghem; la fanfare «Concordia», de Wevelghem ; la fanfare « les Amis de la Frontière », de Mont-à-Leux; la chorale « l'Union musicale », de Luingne ; la fanfare « Ste-Cécile ». de Moorseele ; la fanfare « St-Cécile », de Rolleghem ; « l'Harmonie communale », de Lauwe.

Herseaux. — *Un acte de vandalisme.* — Des malfaiteurs ont, dans la nuit de mercredi à jeudi, détérioré le pont recouvrant le fossé qui sépare la France de la Belgique, au hameau des Ballons. Deux pierres de 2 m. 50 de long et le garde-fou ont été jetés dans le fossé. La gendarmerie de Mouscron recherche activement les auteurs de cet acte de vandalisme.

Estaimbourg. — *Un carrousel attelé.* — A l'occasion de la ducasse d'Estaimbourg, un carrousel attelé sera couru dimanche prochain 30 juin, à 6 heures du soir. Il y aura 250 fr. de prix.

Le cortège partira de l'estaminet du « Brun Trou. »

Menin. — *Fête militaire.* — Le corps des Sapeurs-Pompiers organise pour le 7 juillet une fête militaire à laquelle prendront part la plupart des sociétés du même genre des environs. Un concours de tir aura lieu après le défilé du cortège dans les rues de la ville.

Luingne .— *Une petite fille perdue.* — Une petite fille paraissant âgée de 4 à 5 ans a été trouvée à Luingne, le 25 courant, à 6 heures du soir. Elle déclare s'appeler Silvie, avoir une sœur qui s'appelle Blanche et un frère Albert. Elle a les cheveux châtain et est vêtue d'une robe grise; elle portait un petit panier qui contenait un peu de viande; elle parle le français et on suppose qu'elle est de Roubaix ou de Tourcoing.

Tournai. — *La fête Franco-Belge.* — A l'occasion de la fête franco-belge organisée pour dimanche prochain par le Comité du monument à ériger en mémoire des soldats français morts pour la Belgique en 1832, l'administration des Chemins de fer belges, d'accord avec la Compagnie des chemins de fer du Nord, a organisé deux trains supplémentaires. Le train partira de Roubaix à 2 h. et de Tourcoing à 2 h. 8. Il arrivera à Mouscron à 2 h. 16. Il quittera cette gare à 2 h. 30, pour arriver à Tournai à 3 h. 07.

Au retour le train partira de Tournai à 8 h. 55 du soir, en donnant correspondance pour Tourcoing et Roubaix, où il arrivera à 10 h. 10.

La *Grande-Harmonie* de Roubaix se rendra à Tournai par Lille, en passant par Ascq, Baisieux et Blandain, pour arriver à Tournai vers 3 h. 15.

Une maladie qui n'est pas moins fréquente que l'anémie, du moins à un certain âge, est la *pléthore sanguine*, qui se manifeste par les *lourdeurs de tête*, et amène à la *congestion*, puis aux hémorragies et à l'apoplexie. Contre ces maladies le moyen le plus efficace est de faire usage de la **Tisane Dussolin**, qui jouit en même temps de propriétés toniques, diurétiques et laxatives. C'est en même temps le meilleur remède contre les vices du sang. On en trouve dans toutes les bonnes pharmacies au prix de 4 fr. 50 le flacon. Dépôt général, pharmacie Derbecq, 24, rue de Charonne, Paris. 91692–39829–39837

CHOSES ET AUTRES

Entre vieilles gens :

— Vous voulez toujours vous rajeunir, père Richard ?

— *Non. Je vous assure que j'ai 79 ans...*

— Vous en avez 80 sonnés !......

— Après cela, je suis tellement sourd que je n'aurai pas entendu sonner le dernier !

* * *

Examen culinaire.

— Pourriez-vous me dire, Mademoiselle, quelle ville fournit en France, le meilleur jambon ?

— Bayonne.

— Et *à l'étranger* ?

— Mayence....

— Très bien... Et encore ?

— Les îles Sandwich !

REVUE VÉLOCIPÉDIQUE

Notes du jour. — *Un défi.* — Jacquelin, Morin, Gougoltz, Muringer et Dumond, cinq coureurs français, ont lancé un défi à toute équipe du monde, composée du même nombre d'hommes de même nationalité, pour un enjeu de 2,500 francs. Conditions : 2,000 mètres sans entraîneurs en plusieurs manches ; date extrême 5 août, sur la piste du vélodrome de la Seine. Ce défi vient d'être relevé par une équipe de coureurs français : Antony, Fournier, Farman, Lambrecht et Mercier, à la condition que ce match soit couru en plusieurs manches d'une seule série à Buffalo.

Record battu. — Henri Loste, sur la piste du Vélodrome de Bordeaux, a battu le record du kilomètre arrêté en 1 minute 12 3/5.

Le champion d'Europe. — Protin, coureur belge, court à Bordeaux le 30 juillet et le 7 juillet contre Bauker. Protin ira encore en Italie pendant le mois de juillet. Un match avec Lehr *est presque décidé à nouveau. Protin est parti pour Bordeaux* en vue de son match contre les frères Loste en tandem.

Echo des courses de Dunkerque. — La société du B. Dunkerquois offre chaque année des courses annuelles avec prix importants. Malheureusement la piste en terre préparée pour la circonstance est des plus défectueuses.

Le championnat vétérans de la Fédération du Nord a donc été couru dans de fâcheuses conditions et gagné par un coureur inconnu de la piste.

Un match aura lieu prochainement entre Silvère Accou de Roubaix et Maquet de Valenciennes contre Aubin, champion du Nord et Hommez, second, tous deux d'Estaires. La première manche se courra à Estaires, la seconde à Roubaix.

TÉLÈS.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

ROUBAIX. — *Le grand concours international d'Ajaccio.* — M. Aubin Véevaert, convoyeur du cercle « Union, » chargé de lâcher des pigeons à Ajaccio, a fait parvenir au local du cercle les télégrammes suivants : 1· Parti de Paris mercredi soir à deux heures ; pigeons bien dispos. 2· Arrivé jeudi matin à 7 heures 10 à Lyon, je profite d'un arrêt de deux heures pour soigner mes pigeons, arriverai Marseille ce soir à 7 heures, partie du voyage bien effectué.

— La fédération l'Avenir du Tilleul rappelle aux amateurs son concours sur Chantilly organisé par la société le Pigeon Blanc, établie chez M. Deltête, rue Paul Bert. 75 francs prix d'honneur. Mise en panier le samedi 29 juin.

JEU DE BOULE A LA PLATINE

WASQUEHAL. — Voici les résultats des grands prix qui ont eu lieu dimanche dernier 23 courant chez M. Daygers-Carette, à l'estaminet du « Franc bouleur » à Wasquehal : 1er Gustave Lehèvre de Wasquehal ; 2e Alphonse Huart de Wasquehal ; 3e et 4e partagés Desrousseaux et Vandame de Marcq-en-Barœul ; 5e Jules Duhir de Wasquehal; 6e Jules Dumont de Wasquehal. La totalité des prix était de 300 fr. Il y avait beaucoup d'amateurs.

— Dimanche prochain, 30 courant, on boulera de très beaux jambons, chez M. Dillies-Mescart (anciennement veuve Quesnoy) estaminet de la chorale, place de Wasquehal. La mise sera de 25 centimes.

LE NOUVEAU SERVICE DES TRAINS

TRAINS NOUVEAUX. — La Compagnie du Nord inaugure le 1er juillet prochain son nouveau service d'été. Presque tous les trains supprimés pour le service d'hiver ont été rétablis, de nouveaux trains ont été créés; enfin la ligne d'Haubourdin à Saint-André sera mise en exploitation.

Voici la liste des trains nouveaux.

— De Lille à Don-Sainghin, partant de Lille à 8 h. 30 du matin, en correspondance avec le train arrivant d'Hazebrouck à 8 h. 25.

— De Lille à Béthune, partant de Lille vers 2 heures du soir en correspondance : à Lille avec les trains de Douai arrivant à 1 h. 46 et de Tourcoing arrivant à 1 h. 55 ; à Don-Sainghin avec un nouveau train partant vers Seclin-Templeuve et Lille vers 3 h. 46 soir.

— De Don-Sainghin à Lille, arrivant à Lille vers 10 h. 05 matin et y correspondra avec les trains partant à 10 h. 15 vers Dunkerque et à 10 h. 18 vers Comines.

— De Béthune à Lille, en correspondance à Béthune, avec le train arrivant d'Arras à 4 h. 05 soir ; à Don-Sainghin, avec les trains arrivant de *Templeuve-Seclin à 5 h. 20 soir et d'Armentières* à 5 h. 23.

— De Saint-Omer à Bourbourg et Gravelines, partant de Saint-Omer à 5 h. 45 du matin et arrivant à Gravelines à 6 heures 40.

— De Bourbourg à Saint-Omer, en correspondance à Bourbourg avec les trains arrivant le soir de Calais à 9 h. 39 et de Dunkerque à 9 h. 40 ; et à Saint-Omer avec le train vers Lille partant à 10 h. 38.

TRAINS RÉTABLIS CERTAINS JOURS

— Express de Lille à Calais et Boulogne, les samedis et veilles de fêtes, partant de Lille à 8 h. 26 du soir : Armentières, 8 h. 51 ; Bailleul, 9 h. 03 ; Hazebrouck, 9 h. 20; Saint-Omer, 9 h. 44 ; Calais, 10 h. 24 ; Marquise-Rinxent, 11 h. ; Wimille-Wimereux, 11 h. 11 ; Boulogne-Tintilleries, 11 h. 17 ; Boulogne (arrivée), 11 h. 22.

Ce train express ramènera les voyageurs à Lille les lundis et lendemains de fêtes aux heures suivantes :

Boulogne (départ) 7 h. 10 matin ; Boulogne-Tintilleries, 7 h. 15 ; Wimille-Wimereux, 7 h. 21 ; Marquise-Rinxent, 7 h.32 ; Calais, 8 h. 08 ; Saint-Omer, 8 h. 49 ; Hazebrouck, 9 h. 15 ; Bailleul, 9 h. 35 ; Armentières, 9 h. 50 ; Lille, 10 h. 17 ; Croix-Wasquehal, 10 h. 39 ; Roubaix, 10 h. 44 ; Tourcoing, 10 heures 52.

— Express d'Arras à Boulogne : aller et retour dans la même journée, dimanche et jours de fêtes.

Aller : Arras (départ), 7 h. 50 du matin, en correspondance avec le train partant de Lille à 6 h. 25 matin ; Aubigny, 8 13 ; St-Pol, 8 35 ; Auchy-les-Hesdin, 8 59 ; Hesdin, 9 08 ; Montreuil, 9 30; Etaples, 9 43; Boulogne, 10 12.

Retour : Boulogne (départ), 8 h. 50 soir ; Etaples, 9 19 ; Montreuil, 9 33; Hesdin, 9 55; Auchy-lez-Hesdin, 10 02 ; St-Pol, 10 31 Aubigny, 10 52; Mareuil, 11 04; Arras, 11 19.

— Express de Lille au Tréport. — Aller et retour dans la même journée, les dimanches et jours de fêtes.

Aller : Lille (départ), 6 h. 38 matin; Haubourdin, 6 53; Don-Sainghin, 7 05; La Bassée, 7 16; Violaines, 7 23; Béthune, 7 33 St-Pol, 8 31; Frévent, 8 59; Abbeville, 9 55; Eu, 10 39; Le Tréport, 10 45.

Retour : Le Tréport (départ) 7 h. 40 soir; Eu, 7 h. 47; Abbeville, 8 h. 34; Frévent, 10 h. 04; St-Pol, 10 h. 33; Béthune, 11 h. 15; Violaines, 11 h. 19; La Bassée, 11 h. 36; Don-Sainghin, 11 h. 46; Haubourdin, 11 h. 57; Lille (arrivée), minuit 11.

Enfin tous les mercredis un train spécial sera mis en marche de Lille à Comines (France) et retour. Ce train qui desservira toutes les stations et points d'arrêt intermédiaires, partira de Lille à 5 h. 53 du soir pour arriver à Comines à 6 h. 39, d'où il repartira à 7 h. 5 pour arriver à Lille à 7 h. 50.

BIBLIOGRAPHIE

La couture et la confection des vêtements de femme, par M. Gaston Worth, membre de la commission permanente des valeurs de douane. (Imprimerie Chaix. Paris). — M. Gaston Worth, membre de la commission permanente des valeurs de douane, vient de publier à l'Imprimerie Chaix un remarquable travail sous le titre : *La couture et la confection des vêtements de femme.*

L'objet de cette étude est ainsi défini par l'auteur dans l'avant-propos de la brochure : « Lorsque nous avons été appelé, il y a quelques années déjà, par le Ministre du Commerce et de l'Industrie à l'honneur de faire partie de la commission permanente des valeurs de douane, nous nous sommes trouvé, tout naturellement, désigné pour siéger dans le comité dont les attributions consistent à évaluer les vêtements de la femme.

M. Natalis Rondot, président de notre section, estimant qu'il y avait intérêt pour le département du Commerce à avoir des renseignements généraux sur l'industrie de la couture et de la confection, nous a fait remarquer qu'il n'en existait pas de précis sur ce sujet et nous a demandé de chercher à combler cette lacune en lui présentant un rapport.

Déférant à ce désir, nous avons réuni les documents qui suivent et rédigé cette étude.

Imparfaitement connue, on n'accorde généralement pas à notre industrie l'attention qu'elle mérite; on n'apprécie pas à sa juste valeur sa situation par rapport à notre exportation et l'on n'a pas, jusqu'ici, cherché à établir l'énorme mouvement d'affaires auquel elle donne lieu et des salaires si considérables qu'elle distribue.

On ne se doute pas, en effet, du nombre d'ouvriers et d'ouvrières qu'elle emploie. A Paris seulement, divers auteurs estiment qu'il varient entre 65,000 et 100,000, sans compter ceux des industries accessoires qui en dépendent.

Ce sont là les points qu'il a paru intéressant à notre président de nous voir étudier et élucider au cours de ce travail.

Le Correspondant, revue périodique paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. — *25 juin 1895.* — I. La jeunesse de Montalembert. L'Allemagne catholique en 1884, par M. E. Lecanuet ; II. De Brunsbüttel à Kiel à bord du « Papillon », *** ; III. Le conflit suédo-norvégien, par M. le comte de Lagrèze ; IV. Les sœurs Françaises à Madagascar, par M. Jean Latappy ; V. Les lilas sont en fleurs, I. par M. Edouard Rod ; VI. Un duel politique pendant la Révolution. Castries et Lameth, I. par M. Pierre de Croze ; VII. La loi des pauvres en Angleterre et ses conséquences. par M. Anatole Langlois ; VIII. Une semaine au Mont-Athos, par M. Jean Artaud ; IX. Les œuvres et les hommes, courrier du théâtre, de la littérature et des arts ; X. Chronique politique par M. Louis Joubert ; XI. Mgr Lagrange, évêque de Chartres, par M. H. de Lacombe ; XII. Bulletin bibliographique.

Prix de l'abonnement : Paris, Départements et étranger, un an, 35 fr.; six mois 18 fr. Les abonnements partent du 1er de chaque mois. On s'abonne, à Paris, aux bureaux du *Correspondant*, rue de l'Abbaye 14, dans tous les bureaux de poste et chez tous les libraires des départements ou en adressant directement un mandat-poste à M. Jules Gervais, gérant du *Correspondant*, 14, rue de l'Abbaye. 40434d

Le Monde illustré, 13, quai Voltaire, Paris. — Sommaire du numéro 1996 du 29 juin 1895. — Gravures. — *Allemagne : Inauguration du Canal de Kiel.* — *Kiel : Le Hohenzollern arrivant à Holtenau.* Château du Prince Henri. L'Empereur sur le *Hohenzollern*, pendant la revue de la flotte. Les hussards protégeant le yacht impérial, pendant la traversée du Canal. Arrivée des escadres Russe et Française en vue de Friedrishort. Le Prince Henri de Prusse rendant visite à l'amiral Ménard. L'Empereur Guillaume posant la dernière pierre du Canal. — Paris: Le premier anniversaire de M. Carnot: Le service funèbre à la Madeleine. Le monument d'Henri Murger. — Madagascar: La tente de l'envoyé spécial du *Monde illustré*. Le combat de Manonga. — Portraits: M. Jules Lemaître, de l'Académie française.

Texte: Chroniques: Courrier de Paris, par Pierre Véron. Théâtres, par H. Lemaire. Semaine scientifique, par le docteur Servet de Bonnières. Vélocipédie. par H. de Villemont. Beaux-Arts, par O. Merson. — *Explication des gravures, Revue comique, Echecs, Récréations*, Bibliographie, etc. — Nouvelle : L'Histoire Universelle, par M. Emile Hinzelin. — En supplément : Perruques blondes, roman par M. G. Lenôtre. Illustrations de M. Paris. Le numéro : 50 centimes. 40433d

Argus de la Presse fondé en 1879. — Pour être sûr de ne pas laisser échapper un journal qui l'aurait nommé, il était abonné à l'*Argus de la Presse*, « qui lit : découpe et traduit tous les journaux du monde, et en fournit les extraits sur n'importe quel sujet. »

HECTOR MALOT (ZITE, p. 70 et 323).

L'*Argus de la Presse* fournit aux artistes, littérateurs, savants, hommes politiques, tout ce qui parait sur leur compte dans les journaux et revues du monde entier.

L'*Argus de la Presse* est le collaborateur indiqué de tous ceux qui préparent un ouvrage, étudient une question, s'occupent de statistique, etc., etc.

S'adresser aux bureaux de l'*Argus*, 155, rue Montmartre, Paris. — Téléphone. —L'*Argus* lit 5,000 journaux par jour. 38872

BAINS DE MER DE DUNKERQUE

(NORD)

PLAGE DE MALO-LES-BAINS

KURSAAL (Petits chevaux).

Théâtre d'été

(Operas-comiques, Opérettes, Comédies).

Fêtes de nuit

au Parc de la Marine et sur la Digue-promenade.

CONCERTS symphoniques et militaires

Fêtes enfantines. — Feux d'artifice

Régates. — Courses vélocipédiques

KERMESSES FLAMANDES

à Dunkerque et Malo-les-Bains

DUNKERQUE (Nord) 48396

Les jeunes filles au moment de leur développement et les jeunes femmes à certaines époques périodiques, sont sujettes à des crises pendant lesquelles le visage pâlit et les forces déclinent. En prenant du *Phosphate de fer de Leras* qui, par son fer, enrichit le sang et les fortifie par la présence des phosphates, elles recouvrent rapidement la santé et l'éclat de leur teint 40435d

GUÉRISON

RADICALE des Maladies Secrètes et des MALADIES DE LA PEAU DARTRES, ECZÉMAS, ULCÈRES VARIQUEUX

Consultations tous les jours, de 9 h. à 5 h., par

M. VANDENDRIESSCHE

médecin spécialiste

LILLE, 6, Rue de Puébla, 6, LILLE

POMMADE ANTIHERPÉTIQUE

La meilleure, la plus efficace et la plus recommandée contre les Dartres, Eczémas, Démangeaisons.

2 fr. 25 le pot; 2.50 par mandat-poste 83833

ADRESSE COMMERCIALE

Blindage de cabinots, ouvrages divers, étripennes en métal, **Edouard Defretin**, tourneur en bois, rue Plutarque Roubaix.

BULLETIN INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Roubaix-Tourcoing, 28 juin.

Les cours conservent leur bonne tendance et sont encore en léger progrès sur quelques mois.

Marché de Roubaix-Tourcoing : Reports de juillet 15.000 kil. sur octobre avec 7 1/2 c. et 5.000 sur décembre avec 10 c.

REVUE DES MARCHÉS

MARCHÉS D'ORIGINE

Buenos-Ayres, 26 juin.

Le cours de l'or est à 344 0/0 piastres papier monnaie.

Buenos-Ayres, 5 juin.

REVUE DE QUINZAINE

Nous donnons notre avant-dernier bulletin sur les laines. A l'heure actuelle tous les acheteurs ont quitté la place ou s'apprêtent à la quitter. Le stock restant sur place est de deux millions et demi de kilogs. Les arrivages des laines des provinces ou des territoires nationaux continuent, mais la qualité laisse beaucoup à désirer. La laine fine, stock d'environ 500,000 kil. n'est plus guère demandée; quant aux autres qualités, il y a déjà près d'un mois qu'elles sont totalement délaissées. La liquidation totale ne pourra avoir lieu avant la pro-

FEUILLETON DU 29 JUIN 1895. — N° 25

UN ROMAN DE FEMME

par Pierre MAËL

DEUXIÈME PARTIE

IV

Le vieux regarda son interlocutrice en-dessous et par côté. Il avait bonne envie de rire. Aussi n'en fut-il pas maître longtemps. Il éclata :

— Voyons, mademoiselle Angèle, c'est-il que vous voulez cacher votre pensée ? Ça n'en vaut pas la peine, allez ! vu que nous pensons tous les deux la même chose là-dessus. N'est-ce pas que ça vaudrait mieux si les deux morceaux n'en faisaient qu'un et si Saint-Drennal était de nouveau réuni à Rozcaven ?

Il n'y avait pas de raisons pour qu'Angèle poursuivit ses réticences. Elle fit chorus et son rire sonna à l'unisson de celui d'Yves Le D'hu.

— Eh bien ! oui, c'était vrai : elle avait pensé cela, que les deux domaines réunis en feraient un seul beaucoup plus beau.

Mais elle avait pensé aussi qu'il y aurait quelque chose de plus beau que le domaine, à savoir le couple qui l'habiterait.

Et, là-dessus, l'excellente femme s'abandonna aux rêves les plus riants de son imagination.

Assurément M. Sermain était beau tant qu'on le voulait, le plus beau des hommes, si l'on voulait. Mais Pauline Dérilly était, pour le moins, aussi belle, et à ce titre, elle convenait parfaitement au rôle que la vieille Angèle lui assignait sans prendre son avis.

Le vieil Fuzen abondait dans ce sens avec force commentaires :

— Pour le sûr et le certain qu'elle est jolie, votre demoiselle ! Ce n'est pas moi qui dirai le contraire. Et même je pense tout à fait comme vous, mademoiselle, que c'est une pitié de voir une aussi charmante personne demeurer vieille fille, pendant qu'elle a auprès d'elle un jeune homme qui ferait si bien son affaire, au lieu de s'obstiner à vivre, lui aussi, comme un hibou dans son trou.

Ces propos s'accompagnaient de soupirs. Ils montraient bien l'accord établi entre les deux serviteurs.

Bientôt ils ne se bornèrent plus à désirer en commun un événement qui les eût comblés de joie l'un et l'autre, mais dont l'accomplissement leur paraissait beaucoup trop incertain. Ils s'excitèrent mutuellement à profiter du crédit dont ils pouvaient jouir auprès de leurs maîtres pour les inciter à réaliser au plus tôt leurs vœux.

Ce bruissement de propos affectueux devait, en effet, parvenir tôt ou tard aux oreilles des intéressés.

En attendant, les événements eux-mêmes semblaient travailler à leur rapprochement.

Le petit Lân Braz était rétabli. Il avait passé plus de deux mois alité. En janvier, la saison se montrant fort clémente, le médecin lui avait permis de se lever, de courir à travers le manoir, et même, pendant les journées de soleil, dans les allées du parc.

— Quand la belle saison sera revenue, — avait-il dit, en tapant amicalement sur les joues pâlies du garçonnet, — tu pourras pousser plus loin tes courses et t'en aller vaguer sur la côte, du côté de Saint-Gwénolé, si le cœur t'en dit.

Claquemuré. à l'égal d'un oiseau frileux, l'enfant souffrait de cette captivité relative imposée par la prudence du praticien.

Il en souffrait, — non qu'il se trouvât parfaitement heureux de tous les avantages que lui assurait l'hospitalité de Pauline, mais parce que, jusqu'alors, il avait vécu de la grande vie libre et mouvementée du dehors et ne demandait pas mieux que de la reprendre. Fils et descendant de pêcheurs, il avait la nostalgie de la mer qui berce les navigoteurs avec autant de tendresse qu'elle met de férocité à les poursuivre lorsque son humeur devient changeante. Et c'était cette humeur fantasque de l'Océan qui, précisément, l'attirait.

L'atavisme de ses instincts s'affirmait nettement en lui.

Pauline Dérilly l'en reprenait parfois avec de doux reproches.

— Eh bien, petit Lân, qu'as-tu donc à rester ainsi maussade ? Tu voudrais peut-être aller gaminer sur les rochers ?

Les traits fins de l'enfant s'éclairaient d'un mélancolique sourire. Il répondait en hochant la tête :

— Maman Pauline, tu te trompes. C'est la mer que je voudrais revoir.

Car maintenant il s'était enhardi ; il avait pris l'habitude de lui donner ce doux nom de mère qu'elle avait ambitionné. Il l'aimait vraiment comme un fils, mais avec toute une tristesse latente au fond de ses yeux bleus.

Et quand elle l'interrogeait affectueusement, l'invitant à lui confier ses peines, il se laissait aller aux confidences, il s'épanchait. Et une question, toujours la même, revenait invariablement sur ses lèvres, brisant les cœurs de ceux qui l'écoutaient.

— Est-ce que j'irai bientôt retrouver mon papa ?

Pauline en avait les larmes aux yeux. Comment l'instruire, comment faire la leçon à cet enfant de huit ans, qui ignorait la mort qui ne soupçonnait même pas qu'elle fût un adieu éternel aux réalités visibles, une séparation sans revoir d'avec les êtres qui sont chers ?

On ne lui opposait que des moyens dilatoires, lui assurant que, sous peu, il reverrait son père. L'enfant acceptait docilement ces défaites, sans les discuter, parce qu'elles lui venaient de la bouche de mademoiselle Dérilly et que les petits êtres innocents, en général, ne soupçonnent pas la dissimulation chez ceux qui ont l'autorité.

Mais, à chaque ajournement nouveau, il inclinait la tête avec une résignation plus douloureuse, et Pauline sentait croître son propre chagrin devant cette détresse muette qu'elle devinait inconsolable.

Un jour, pourtant, elle éprouva une joie vive.

Alain venait de lui adresser un de ces longs regards qui étaient chez lui le préambule d'une de ses questions habituelles et embarrassantes. Mais le silence qui l'avait suivi était plein d'hésitations. Craignait-il de fatiguer sa protectrice, de l'importuner ? Il y avait dans son attitude, dans l'expression de ses yeux bleus un mélange de prière et de doute.

La jeune fille alla au-devant de l'interrogation. Elle demanda doucement :

— Tu as quelque chose à me dire, Lân ? Voyons, qu'est-ce que c'est ? Parle en toute confiance !

Alors l'enfant ouvrit son cœur. Sa petite âme se livra tout entière. Il exprima à sa protectrice un regret qu'il avait depuis quelque temps. Non seulement il ne voyait plus son père, mais le meilleur ami qu'il avait dans le pays, M. Sermain, semblait aussi l'abandonner.

Pauline éprouva une douleur aiguë, poignante. Ainsi son affection, qu'elle avait faite aussi maternelle que possible, ne suffisait plus à l'orphelin. Il en réclamait une autre : il lui fallait une tendresse plus mâle. A l'âge où les petits enfants tournent toutes leurs espérances, portent toutes leurs caresses vers la mère, Lân cherchait surtout l'affection virile qui pût lui rendre les âpres joies dont ses premières années avaient été bercées.

Peut-être son esprit avait-il déjà le vague soupçon d'une séparation éternelle avec son père et cherchait-il dans Henry Sermain une sorte de remplaçant de ce père disparu, un être qui en continuât à ses yeux l'image et le souvenir ?

La journée qui suivit cet entretien fut profondément triste pour Pauline.

Elle essaya, pourtant, de ne rien laisser voir de sa tristesse. Elle promit au petit garçon d'envoyer chercher M. Sermain.

Il se réjouit de la promesse et ses yeux brillèrent d'un éclat inaccoutumé. Il insista sur la promesse, réclamant la visite de son ami pour le jour même, ce qui augmenta le chagrin de Pauline en y ajoutant un réel embarras. Car, pour accomplir la promesse faite à Lân, elle devait écrire à Henry, lui mander de venir chez elle, et de cela elle ne se sentait point capable.

Elle se retira dans sa chambre, le cœur gros à éclater, des larmes sous les paupières, les sentant prêtes à couler devant l'enfant.

Par bonheur, auprès de Pauline Dérilly, il y avait Angèle Brispain.

Sous sa fruste enveloppe, Angèle cachait une âme d'élite, faite pour toutes les délicatesses. Elle avait pénétré le trouble de sa maîtresse, deviné son angoisse. Elle résolut de trancher à elle seule la difficulté. Cela était en son pouvoir.

Mais, comme sa bonté n'allait pas sans brusquerie, elle dit d'une voix un peu grosse à l'enfant.

— Pourquoi ne me demandes-tu pas ça, à moi, au lieu de le demander à mademoiselle ?

Et sans s'arrêter à essuyer les larmes qui rougissaient déjà les yeux du petit garçon, elle s'empressa de courir au lieu ordinaire de ses rendez-vous avec Yves Le D'hu. C'était l'heure à laquelle elle était sûre de le rencontrer.

Du plus loin qu'elle le vit, elle l'appela :

— Monsieur Le D'hu, monsieur Le D'hu ! J'ai quelque chose à vous dire.

Le jardinier se retourna et s'avança vers Angèle, son chapeau de feutre à la main, avec cette galanterie souriante de tous les vieux hommes sur notre bonne terre de France, et que les marins possèdent surtout à un très haut degré.

— Dame ! mademoiselle Angèle m'est avis que nous avons, tous les jours, quelque chose à nous dire. Même que, si nous étions plus jeunes, on pourrait croire que nous voulons nous marier. Et, je ne dis pas que, pour moi...

— Il ne s'agit pas de fariboles, monsieur Le D'hu, — s'écria *impétueusement l'excellente fille*, — mais d'un service que j'ai à vous demander.

— Si ça peut se faire, mademoiselle, vous savez que je suis prêt à vous le rendre.

— *Oui, oui*, vous pouvez me le rendre, et très facilement même.

Là-dessus elle expliqua au vieillard la démarche qu'elle tentait auprès de lui. Il voyait Sermain tous les jours; il l'approchait sans difficultés, Henry s'étant toujours montré le plus abordable des hommes à l'égard de ses inférieurs. Il suffisait donc qu'Euzen lui dit un mot pour le décider à franchir la grille du manoir.

Le jardinier promit de faire ce qu'on lui demandait.

Il s'acquitta de sa promesse sur l'heure. Précisément comme il quittait Angèle Brispain, il rencontra Henry dans la grande allée du parc qui menait au « château ». Le jeune homme était de belle humeur. Il apostropha gaiement le vieux serviteur.

(A suivre) PIERRE MAËL.